

# — IMAGINER ET « FAIRE AUTREMENT » LA VILLE ? UN DISPOSITIF D' « OCCUPATION TEMPORAIRE » AU SEIN DES TRANSFORMATIONS DE LA MÉTROPOLE FRANCILIENNE

Sara Carlini

Architecte, Doctorante en Aménagement et Urbanisme  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ED 434  
Laboratoire Architecture Anthropologie (LAA)-LAVUE  
UMR 7218 CNRS  
ENSA Paris La Villette

Courriel :  
contact@saracarlini.net

## RÉSUMÉ

A l'heure où une idée de « faire autrement » semble réunir un nombre croissant d'acteurs, actions et dispositifs au sein de la fabrique urbaine, cette communication interroge la production d'espaces publics et collectifs *transitoires* en région francilienne, principalement sous l'angle de concepteurs qui revendiquent une approche « alternative ».

Nous explorerons un dispositif particulier, un terrain d'une ethnographie en cours dans le cadre d'une recherche doctorale : une « occupation temporaire » d'une friche au cœur d'un projet urbain, situé sur un axe stratégique du développement métropolitain. En adoptant le point de vue des acteurs qui participent à son montage et pilotage - un collectif d'architectes et les partenaires publics territoriaux -, on explorera les enjeux et le jeu d'acteurs qui régissent la construction de ce dispositif. Entre la recherche de reconnaissance du collectif pour sa pratique professionnelle émergente, et la quête d'attractivité d'un territoire intéressé par des mutations importantes, comment un tel processus se construit et évolue ?

## MOTS-CLEFS

« Faire autrement », collectif d'architectes, action *in situ*, commande publique, Métropole du Grand Paris.

## ABSTRACT

At a time when the idea of making the city “differently” seems to encompass an ever greater number of various actors, interventions, and apparatuses, this article focuses on the evolution of projects of both public and collective temporary spaces in the Greater Paris region from the perspective of the participating actors who espouse an alternative approach.

We will look at a particular apparatus that has been created on a vacant lot in the heart of a major urban project, a “temporary occupation” taking place along a strategic axis of metropolitan development.

By adopting the point of view of the actors that participate in its assembly and management – the collective of architects as well as the territorial public partners -, the interplay between these actors and the interests which come to hold sway over the apparatus, will be examined. Between the search for wider recognition by the collective for their emerging professional practices, and the attractiveness for the partners of managing a territory undergoing significant change, how does such an approach evolve and form?

## KEYWORDS

« To do differently », architect collectives, in situ intervention, public procurement, the Greater Paris (Grand Paris) metropolis.

—

## — INTRODUCTION

### « FAIRE AUTREMENT » ? UNE ENTRÉE DU POINT DE VUE DU « COLLECTIF D'ARCHITECTES »

Dans le cadre des crises socio-économiques et environnementales qui intéressent les milieux urbains et les cadres de leur production, une idée particulière de « faire autrement » la ville semble se construire, dans la dernière décennie en France - en résonance avec plusieurs expériences internationales -, autour des pratiques de groupes de concepteurs que l'on réunit sous la dénomination de *collectifs d'architectes*<sup>1</sup>. Héritière par ses discours et registre d'interventions des mouvements sociaux urbains des années 1960-1980 et du filon « humaniste » de l'urbanisme (de Biase, 2014), cette « maîtrise d'oeuvre » souvent associative s'est affirmée en France depuis les années 1990 (Macaire, 2012) par l'exploration de modes différentes et plus agiles d'accès à la commande et d'intervention dans la ville (Debarre, 2016). Parmi leurs différentes orientations et champs d'action, notre attention porte sur des groupes constitués principalement d'*architectes-constructeurs*, entourés d'autres professionnels issus du monde de la conception, de la production artistique et culturelle ou du développement local, agissant *in situ*, à partir d'une permanence sur le terrain de la transformation. Contournant les contraintes temporelles et normatives de l'aménagement classique, c'est par des formes d'« urbanisme tactique » (Douay, 2016) ou « temporaire » (Tardiveau et al., 2014) que ces acteurs interviennent dans la ville : par l'auto-construction d'aménagements rapides, au moyens et à l'échelle réduite, et des processus visant l'implication des citoyens dans la transformation de l'espace (Biau, et al., 2013), une forme d'écologie du projet (Paquot, 2012) ainsi que de pédagogie professionnelle et institutionnelle. Promouvant une dimension collective, festive et performative de l'aménagement, et faisant l'objet d'une reconnaissance médiatique et institutionnelle croissante, ce type d'actions semble trouver un nouvel essor dans les interstices spatio-temporels du projet urbain<sup>2</sup>. Nous nous intéressons en

---

**1** Ces acteurs ne sont évidemment pas les seuls à réfléchir à « faire autrement », que ce soit à propos de manières de « fabriquer la ville » ou des modalités d'exercer le métier d'architecte. C'est pour leur positionnement à la croisée de ces deux champs qu'ils questionnent, qu'ils sont la porte d'entrée de notre recherche, et du processus exposé dans cet article.

**2** Ces pratiques s'inscrivent dans la continuité d'un processus commencé en France dans les années 1980 avec l'émergence du « projet urbain », comme contre-proposition à la logique du « plan » moderniste et à son impossibilité de composer avec le contexte. Le « projet » introduisait dans l'urbanisme la prise en compte de la participation citoyenne et de modes de gestion plus souples portant sur la « transversalité » des échelles temporelles, des acteurs, des compétences et des disciplines (Ingallina, 2010). Réponse à une réduction du pouvoir et des ressources de l'Etat Central, nécessitant de s'appuyer sur le privé et le local et d'intégrer une meilleure gestion des

particulier à leur implication dans les transformations actuelles de la métropole parisienne, périmètre d'observation de notre enquête.

### « FAIRE AUTREMENT » AU SEIN DES TRANSFORMATIONS DE LA MÉTROPOLIS PARISIENNE : ACTEURS, ACTIONS, DISPOSITIFS

Sur ce territoire intéressé par des reconfigurations spatiales et administratives importantes<sup>3</sup>, les actions de ces collectifs<sup>4</sup> ne se situent plus aux marges, mais progressivement au centre des opérations de renouvellement urbain et des stratégies politiques de marketing territorial qui accompagnent le processus de métropolisation. Dans un contexte de compétition accrue entre les villes, où l'architecture et l'aménagement de l'espace public deviennent ressources et arguments politiques stratégiques (Chadoin, 2010 ; Delgado, 2016), des expérimentations reliant ces concepteurs « de terrain » à un large panel d'acteurs sont initiées dans les chantiers (Ballif, 2015), les friches (Ambrosino, 2008 ; Roy, 2007) et les espaces-enjeux (Pradel, 2014) des transformations institutionnelles. La profusion de ces pratiques est d'autant plus importante depuis leur intégration dans la commande publique, architecturale et urbaine, à une échelle francilienne<sup>5</sup> en particulier. Un système d'acteurs, actions et dispositifs semblerait être en train d'émerger, sur le territoire métropolitain, autour de ce « faire autrement ». Il semblerait également dessiner et promouvoir une pensée et un type d'action sur la ville. Mais en quoi consistent-elles ? A partir de l'observation inductive d'une série de *situations* (Agier, 1996) de projet émergent de ce système, et en adoptant le point de vue des acteurs qui y participent (principalement concepteurs et figures professionnelles « de terrain » et « commandi-

---

incertitudes, cet outil se composerait de « modalités processuelles progressives de mise en relation d'acteurs et de ressources autour d'une action par projet sur le territoire » (Pinson, 2009). Les articulations entre le « faire autrement » revendiqué par les groupes enquêtés et les évolutions du projet urbain fera l'objet d'une réflexion approfondie dans la thèse.

**3** La Métropole du Grand Paris entre en vigueur au 1er janvier 2016, regroupant 131 communes et se divisant en 12 Territoires, ayant le statut d'établissements publics territoriaux (EPT), à l'exception de la Ville de Paris. Cette reconfiguration comporte le transfert de différentes compétences communales aux Territoires.

**4** *Atelier d'Architecture Autogérée, Bellastock, Bruit du Frigo, Collectif ETC, Coloco, Encore Heureux, Ici, Les Saprophytes, 6B, Quatorze, Ya+K, Yes We Camp, Parenthèse, Dérive*, sont certains des noms des collectifs d'architectes opérant actuellement sur le territoire francilien, et que nous avons suivi ou côtoyé au cours de notre étude.

**5** Nous pouvons citer, à titre d'exemple, quelques dispositifs institutionnels récents d'appel à projets incluant le type d'actions décrites : la « reconquête urbaine » ou la préfiguration d'espaces publics (*Budget participatif de la Ville de Paris 2014, Reconquête de la Petite Ceinture, Réinventons nos places*), les initiatives d'« urbanisme temporaire » ou « transitoire » (*meet-up Ville de Paris, Dispositif de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire* Région Ile-de-France). Ou encore, des dispositifs mettant au centre un « faire autrement », en termes de procédure, comme *Réinventer Paris et Inventons la Métropole du Grand Paris*.

taires » publics e privés), notre recherche vise à comprendre que signifie « faire autrement », pour les acteurs qui le revendiquent, et comment ce concept se construit dans les discours, les pratiques et les actions du projet urbain, ainsi que dans les transformations du territoire francilien. En quoi ce « faire autrement » se traduit-il, et que produit-il ? Nous faisons initialement l'hypothèse qu'un imaginaire serait en train de se construire autour du « faire autrement » mis en avant par ces acteurs, et qu'il aurait un impact sur la reconfiguration des temporalités de la transformation, des catégories et du jeu d'acteurs qu'y participent, ainsi que d'un territoire emblématique en mutation.

Cet article se propose d'explorer une composante du système évoqué : un dispositif institutionnel d'« occupation temporaire » portant sur les actions *in situ* d'un collectif d'architectes, et visant à aménager et à animer temporairement des espaces en attente de projet en première couronne parisienne. Premier terrain d'une ethnographie en cours, ce processus réunit des constellations d'acteurs diverses, qui opèrent et s'articulent autour d'enjeux et temporalités variées.

Nous présenterons ici une situation réunissant les acteurs qui participent au montage et pilotage de l'« expérimentation » - les partenaires publics territoriaux et le collectif d'architectes – en adoptant dans l'ethnographie le point de vue de ce dernier. Le choix a été fait de se focaliser sur comment ce « faire autrement » se traduit dans le processus, plutôt que dans les pratiques et l'aménagement de l'espace, et de traiter d'une question spécifique : comment cette expérimentation se construit, et quels jeux d'acteurs la régissent ? Ces dispositifs sembleraient mettre en évidence des nouvelles formes d'accès et de production de la commande, des nouvelles articulations entre commanditaires et « acteurs de terrain », et ouvrir des pistes à explorer dans la suite de la recherche et dans l'étude du fonctionnement du système en question.

## — REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

### UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE DE LA TRANSFORMATION URBAINE

Nous étudions les manifestations de cet « autrement » d'une manière qualitative et critique, sur la base d'une approche anthropologique de la transformation urbaine<sup>6</sup> (de Biase, 2014). Cette approche nous amène à associer une

---

<sup>6</sup> Approche qui considère la transformation de la ville comme « un processus spatio-temporel dont la production physique de l'espace s'entrelace continuellement aux récits et aux actions des acteurs qui la pensent, la gouvernent et l'habitent ». Projet scientifique du Laboratoire Architecture Anthropologie (LAA-LAVUE UMR 7218 CNRS), au sein duquel nous menons notre recherche – <http://www.laa.archi.fr/Projet-scientifique>.

observation de l'espace urbain en train de se faire et des discours et temporalités qui le gouvernent, à une ethnographie et une analyse du jeu d'acteurs qui co-participent à différentes échelles à sa transformation.

Le corpus discursif se construit « au présent », et se compose des discours produits par les acteurs enquêtés (via leurs sites internet, les réseaux sociaux, les documents de projet, de communication), ainsi que par les médias, la presse spécialisée, les institutions, la recherche scientifique, et les différents partenaires. Une collecte régulière des données produites est effectuée en amont, pendant et après l'enquête ethnographique, par laquelle nous cherchons à relier les trames et fictionnelles et opérationnelles de notre objet. Cette dernière vise à la construction d'un regard « du dedans » des situations observées, et à la production de connaissances « in situ, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du « point de vue de l'acteur » (...) » (Olivier de Sardan, 1995). Elle s'ancre dans le niveau microsocial et se base « sur des informations directes (de première main et à caractère personnel), recueillies « sur le terrain », c'est-à-dire dans le cadre de relations de face à face dans des espaces d'interconnaissance accessibles individuellement » (Agier, 1996). Sur le terrain présenté, l'ethnographie se compose de nombre d'entretiens et d'une observation participante de huit mois. Elle s'effectue au plus près du collectif, qui nous a donné la possibilité de suivre de l'intérieur et assez régulièrement le processus depuis le début de l'action *in situ*, et dans l'articulation des multiples couches qui le composent. Aux côtés du responsable du projet nous avons pu observer plusieurs situations d'interaction, dont des réunions avec des partenaires spécifiques et les comités de pilotage de l'expérimentation. Plusieurs entretiens avec différents acteurs impliqués nous ont permis de reconstruire par un travail fin de montage l'archéologie du projet. En parallèle, des observations ponctuelles et des premiers entretiens avec des acteurs emblématiques du système francilien évoqué, nous ont permis d'esquisser les contours du contexte changeant de cette expérimentation, et de commencer ainsi à amorcer la suite de l'ethnographie. Dans cette première incursion dans les « coulisses » d'une fabrique de la ville émergente, le choix a été fait de garder l'anonymat des acteurs enquêtés et de l'opération observée. Cela dans un souci épistémologique, et également dans le souhait de se focaliser sur la signification des contenus et des dynamiques régissant le processus, plutôt que sur la pratique d'un groupe de concepteurs et un projet spécifique.

L'ethnographie a un rôle actif : elle fait surgir des problématiques inattendues et induit des nouvelles hypothèses au fil de l'enquête. Les catégories d'analyse se construisent donc de l'intérieur des pratiques et des processus étudiés,

en ouvrant à des nouveaux cadres théoriques multidisciplinaires, dont nous chercherons d’esquisser ici les orientations.

## — UN PREMIER TERRAIN

### UNE EXPÉRIMENTATION *IN SITU* DANS LE CADRE D’UN DISPOSITIF D’« OCCUPATION TEMPORAIRE »

Le collectif suivi s’est constitué pendant les études en architecture autour d’« actions concrètes »<sup>7</sup>, et sur la base du sentiment commun de ses membres d’une séparation excessive entre théorie et pratique dans l’enseignement. C’est au fil de ces interventions, souvent auto-initiées, et par la permanence prolongée sur certains sites de projet, qu’il arrive à obtenir des missions diverses, des partenariats avec des acteurs institutionnels et du monde de l’aménagement, et par le biais de ces expérimentations, à développer des nouvelles expertises lui permettant de se professionnaliser. Constitué en association loi 1901, le collectif est aujourd’hui une véritable structure professionnelle incluant des salariés et des bénévoles et proposant, au moment de l’observation, des prestations de conception et construction d’installations temporaires, d’organisation de chantiers collectifs et performatifs ainsi qu’une expertise au sujet de l’économie circulaire dans la construction.

Son intervention s’inscrit dans le cadre d’un dispositif institutionnel émergent : un Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI), lancé par un Etablissement Public Territorial (EPT) et un aménageur, pour l’occupation éphémère de friches sur le périmètre d’un grand projet urbain situé sur un axe stratégique du développement métropolitain. Incluant plusieurs Zones d’Aménagement Concertées (ZAC) sur le territoire de différentes villes, aux stades d’avancement différents, le grand projet intervient en apportant une cohérence dans l’intervention de l’EPT en tant que collectivité avec une nouvelle compétence d’aménagement sur l’ensemble de ses communes. Portant sur la reconversion de zones d’activité en partie désaffectées en écoquartiers aux programmes mixtes, il est en même temps une opération majeure de sa politique d’aménagement. Résultant de phasages opérationnels et de processus d’acquisitions foncières complexes, les friches existantes sur les différentes ZAC doivent donc *être investies* à travers des « occupations temporaires » *pour préfigurer l’avenir* : le texte de l’AMI, prévoyant des actions immédiates et à faible coût, parle ainsi de préfiguration à l’échelle 1, de

---

<sup>7</sup> Organisation de chantiers collectifs et d’installations architecturales éphémères auto-construites, dans un esprit pragmatiste, écologiste et *do-it-yourself*.

*reconquête* du secteur en amont des opérations pour *donner vie* au territoire, le *faire connaître* et le *faire approprier par ses usagers* afin d'en *changer le regard*. L'introduction de nouveaux usages autour du loisir, de la culture, de la nature et de l'économie circulaire est également évoquée, visant la construction d'une identité du projet et de sa future trame d'espaces publics. Lauréat pour l'« occupation » d'une de friches de l'AMI, le collectif est donc chargé de son aménagement<sup>8</sup>, de son occupation et gestion sur une période d'un an, et de son ouverture au public et animation ponctuelle pendant six mois. Cette occupation s'articule principalement autour d'un événement mobilisant, sur un temps fort de quelques semaines, nombre de constructeurs (bénévoles, collectifs d'architectes, associations diverses, étudiants) et de financeurs principalement publics, dans un chantier collectif et performatif *in situ* d'aménagements temporaires<sup>9</sup> dans la friche et l'espace public adjacent. Cette « action » et les aménagements réalisés, communs à un mouvement de professionnels aux pratiques émergentes qui cherche à s'affirmer et se fédérer, fonctionne comme un équipement servant à accueillir dans et autour de la friche une programmation événementielle festive variée<sup>10</sup>, pendant et après le temps fort évoqué. Si de l'extérieur on aperçoit l'intervention du collectif comme un seul et unique projet sous l'angle de cette « occupation », elle se compose d'une multitude de petites commandes et subventions qui relie le collectif à autant de partenaires financiers institutionnels et opérationnels. C'est en effet le tasseau visible d'un processus plus complexe de co-construction d'une expérimentation, dont nous allons explorer les modalités, et par le biais duquel le collectif souhaite inscrire sa présence et ses actions « de terrain » sur le temps long de la transformation du territoire. Ce processus nous informe également sur une étape intermédiaire de l'institutionnalisation et normalisation de ces pratiques dans le contexte de la commande urbaine en Île-de-France, qu'il convient de préciser.

### L'« URBANISME TRANSITOIRE »

L'intérêt des politiques publiques pour les occupations culturelles temporaires de friches et pour les pratiques alternatives de l'espace n'est pas chose

---

**8** Il auto-construit un grand atelier et des aménagements réversibles en bois non traité et en matériaux de réemploi, au fil de l'occupation.

**9** Un exemple représentatif de ce type d'interventions, fonctionnant souvent sous la forme d'un *workshop*, est l'événement « 72h urban action » : <http://www.72hoururbanaction.com/>.

**10** Concerts, guinguettes, performances artistiques, ateliers autour du bricolage et du réemploi, événements autour de l'économie circulaire, hébergement, mais aussi rencontres et débats sur des « nouvelles manières de faire la ville », en référence aux pratiques des concepteurs évoqués et à l'« occupation temporaire ».



nouvelle<sup>11</sup>, justifié par leur capacité de pouvoir contribuer à la production et transformation matérielle et symbolique des espaces métropolitains (Vivant, 2007 ; Ambrosino et al. 2008). Cependant, les *expérimentations urbaines, architecturales et de nouveaux usages*, les *actions de préfiguration ou d'activation d'espaces publics*, les *occupations artistiques ou culturelles éphémères* et les *animations de chantier* semblent relever désormais d'un « urbanisme transitoire », du nom d'un nouveau dispositifs régional<sup>12</sup> qui les définit et qui vise à les soutenir. Octroyé aux collectivités franciliennes et à leurs aménageurs en fonction du caractère innovant des activités proposées par des *opérateurs associatifs ouvrant dans le champ économique*, ce dispositif semble remettre au centre la friche comme réserve foncière pour les politiques publiques (Janin et al., 2008), mais également comme lieu de consolidation de formes de coopération visant l'expérimentation de nouveaux modes de gestion du projet et de régulation consensuelle de l'espace (Pinson, 2005). Le terme d' « urbanisme transitoire » a été repris dans un texte récemment publié<sup>13</sup> qui réunit sous cette même appellation tout type d'aménagement et d'occupation temporaire, autorisée et planifiée d'espaces vacants en Ile-de-France, en proposant une première cartographie de projets très variés. Dans le cas de la métropole parisienne, l'étude de l'IAU positionne cet « urbanisme » à la rencontre entre l'optimisation foncière au sein d'un *marché tendu* et des *projets inventifs*, portés principalement par des acteurs associatifs ou des collectifs, qui reposent sur un fort engagement personnel de leurs membres et souvent sur une certaine précarité économique. Felix Adisson (2017) motive en quatre points l'intérêt des propriétaires (privés et publics) de sites vacants dans les occupations temporaires autorisées, productrices d'une offre culturelle ou événementielle : la valorisation du foncier à travers sa mise en visibilité, l'externalisation des coûts de gestion, l'amélioration de l'image et de l'attractivité d'un site ou d'un territoire, l'amélioration de l'image du propriétaire dans son champ organisationnel et professionnel. Cependant, du côté des « occupants », les intérêts varient et parfois divergent en fonction des cadres des projets et des figures impliquées, dont le panel évolue sous l'injonction d'une commande « réin-

---

**11** Un exemple significatif de cette institutionnalisation est le projet de réaménagement de l'île de Nantes, piloté par la SAMOA, où nombre d'occupations artistiques informelles ont été intégrées au processus de construction d'un « cluster créatif » (Roy, 2008 ; Sagot-Duvauroux, 2016). Le projet est aussi exemplaire pour l'intégration par l'aménageur d'actions « tactiques » d'aménagement de l'espace, au sein du dispositif « Ile de Nantes expérimentations » visant à investir, pour les « activer » et « préfigurer », les espaces en attente du projet.

**12** Dispositif de soutien aux initiatives d'« urbanisme transitoire » de la Région Ile-de-France, novembre 2016.

**13** *L'urbanisme transitoire – aménager autrement*, Note rapide de l'Institut d'Aménagement et Urbanisme (IAU) Ile-de-France n°741, février 2017.

ventée » où la gestion de la ville temporaire semble ouvrir un nouveau marché (Vivant, Dumont, 2016). Nous allons donc explorer les intérêts des acteurs enquêtés et leurs modes d'action dans la construction du dispositif évoqué, à travers une description du processus par séquences.

## LA CONSTRUCTION D'UNE EXPÉRIMENTATION EN SÉQUENCES

### UNE ENTRÉE SUR SITE ET UNE PREMIÈRE ÉPREUVE

Le travail du collectif sur le site commence un an avant le début de l'action observée, suite à une commande du Conseil Départemental du Tourisme (CDT), collaborateur expérimenté du collectif et témoin de son intervention sur un autre projet d'« occupation » en Ile-de-France. L'objet de cette commande est la construction d'aménagements temporaires sur les lieux d'un événement culturel qui intéresse plusieurs villes. Un des lieux emblématiques de l'événement se trouve à l'intérieur de cette ZAC, à proximité d'un grand espace vert départemental et d'un espace public minéral fraîchement livré. Situé au milieu des friches et infrastructures d'une zone d'activité, dépourvue de services et en partie désaffectée, cet espace est la première réalisation de la deuxième tranche opérationnelle de la ZAC, dont les travaux sont arrêtés dans l'attente du rachat, par l'aménageur, de deux parcelles à l'intérieur du périmètre de construction, où demeurent encore quelques entreprises. Le collectif est invité à construire sur cet espace des aménagements permettant aux gens de s'arrêter, de favoriser et accueillir des nouveaux usages ainsi que la programmation de l'événement culturel. Il est également en charge d'animer, en collaboration avec une association locale, des ateliers de sensibilisation au réemploi et de bricolage ouverts au public pendant les mois estivaux. Envisagée initialement sur une friche adjacente, site de la future occupation, cette installation est également financée par l'aménageur et les promoteurs potentiels de la ZAC, dans l'objectif de valoriser ce territoire et ses futures transformations par sa mise en visibilité. Ce nouveau scénario permet d'accueillir la kermesse d'inauguration de la manifestation culturelle, occasion qui permet en même temps d'exposer le travail du collectif au regard de plusieurs acteurs institutionnels et du monde de l'aménagement. Réalisée rapidement et à moindre coût, l'installation est bien reçue par les publics locaux ainsi que parisiens, et très appréciée par les collectivités locales. Elle contribue à contraster l'image négative des travaux et de la latence par la fabrication de l'image d'un espace public convivial, animé, frugal et pacifié, comme il l'est pendant le temps de l'installation.

### « ÊTRE-LÀ » : STIMULER ET CO-CONSTRUIRE LA COMMANDE

Comme l'on peut lire sur le site web du collectif, ce premier projet *in situ* lui a permis de tisser de nombreux liens avec les acteurs publics territoriaux et de commencer à parler des installations temporaires comme outil de préfi-

guration, alimentant ainsi les réflexions en cours de l'EPT et de l'aménageur quant à la possibilité d'occuper de la même manière des lieux « en attente » sur d'autres ZAC du territoire. Les bonnes relations construites nourrissent également le désir des partenaires de poursuivre cette collaboration, motivé par les besoins et intérêts des différents acteurs. D'une part, le besoin de l'EPT de répondre à une politique d'aménagement visant la qualité environnementale des projets, et à une politique forte en matière d'économie sociale et solidaire (ESS), vouée à faire émerger et fédérer des acteurs de l'économie circulaire sur son territoire<sup>14</sup>. D'autre part, la recherche du collectif d'un lieu où organiser un chantier-événement et de « missions » lui permettant d'expérimenter et affirmer sa pratique, le besoin du CDT d'aménagements temporaires pouvant accueillir sa future programmation et l'intérêt du Département de préfigurer les transformations d'un grand espace vert adjacent en cours de requalification, semblent pouvoir se rejoindre autour d'une prochaine « permanence »<sup>15</sup> du collectif sur cet espace. L'aménageur lui demande donc, pendant son installation, d'imaginer et de lui proposer un « projet d'accompagnement » des transformations de différentes ZAC sur plusieurs années. Peu après, l'EPT et l'aménageur lancent le premier AMI pour l'occupation temporaire de plusieurs friches, en utilisant comme référence annexe les images de l'installation réalisée par le collectif. Ce dernier remporte l'AMI avec d'autres associations : deux intervenant ponctuellement sur des espaces ouverts, autour de la culture et du sport<sup>16</sup>, et une troisième développant sur une autre friche une activité économique (ESS) autour de l'agriculture urbaine. L'occupation est prévue pour toute la durée de l'année successive. Par contre, l'AMI ne prévoit que des financements d'investissement, ce qui se révèle problématique pour le collectif : l'activité de l'« association d'architecture » ne repose pas sur un modèle économique qui puisse financer sa permanence sur la friche et son animation, enjeux principaux de l'occupation. C'est donc par l'engagement des partenaires intéressés par l'action du collectif sur le territoire<sup>17</sup>, que ce dernier peut bénéficier de financements de fonctionnement, lui permettant de mener à bien le projet et répondre aux intérêts respectifs. Cet engagement se traduit dans des subventions de l'EPT en matière d'économie circulaire,

**14** Soutenu par l'Etat car identifié comme un territoire d'avenir en matière d'ESS, un des objectifs de l'EPT était de créer des synergies et une dynamique forte entre acteurs et structures afin de développer des futures filières locales.

**15** En résonance avec la « permanence architecturale » mise en œuvre et promue par l'architecte Patrick Bouchain, référence majeure de ces collectifs.

**16** Indiquées par l'EPT comme *des dynamiques qui rassemblent*.

**17** EPT, aménageur, CDT, Département.

et dans des commandes<sup>18</sup> des différents partenaires au collectif pour une série de missions, à effectuer au sein de la friche et dans le territoire environnant : mobilisation des acteurs locaux de l'ESS, sensibilisation des publics, construction d'aménagements temporaires dans l'espace public, diagnostic sur le potentiel de réemploi des bâtiments à démolir, une animation festive et culturelle.

### DES BESOINS RÉCIPROQUES ?

Comme on l'a évoqué, cette occupation semble pouvoir faire converger, à une petite échelle, différents intérêts. Elle permet au collectif de travailler « autrement » - sur le terrain et conformément à ses valeurs - grâce à la reconnaissance et au support de ses partenaires, et de bénéficier d'un lieu et d'un contexte où pouvoir expérimenter et diversifier sa propre pratique. Si le projet lui permet de développer et confirmer des nouvelles expertises, de montrer son travail et de le valoriser par son inclusion dans les interstices d'un projet urbain d'envergure, c'est également un instrument pour se distinguer et se positionner sur un nouveau marché de l'aménagement urbain tout en participant à son émergence. Par le biais de cette occupation, les maîtres d'ouvrage publics du grand projet peuvent valoriser leur territoire grâce au « coup de projecteur » d'un événement considéré comme alternatif, contribuant à la transformation tant matérielle que symbolique de l'espace. Tout en maîtrisant les usages des espaces vacants, ils peuvent s'affirmer et se distinguer dans le contexte métropolitain par l'expérimentation d'une procédure innovante, reposant en grande partie sur les actions d'acteurs de terrain auxquels ils délèguent la gestion d'une petite portion de territoire et confient en partie la production de son image. Répondant également aux enjeux de mobilisation des publics et des acteurs de l'ESS, ainsi que d'innovation environnementale dans le projet (économie circulaire et agriculture urbaine), ce dispositif permet à l'EPT de remporter un appel à projet prestigieux - et un financement important par l'Etat - subventionnant des grands projets urbains pouvant *favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville*. Dans le projet proposé, porté par l'EPT en partenariat avec l'aménageur et les quatre associations « occupantes », le caractère innovant primé repose tant sur la gestion des

---

**18** Par leurs coûts relativement faibles, souvent en dessous du seuil des marchés publics dispensés de procédure (25.000 euros au 1er octobre 2015), ces projets relèvent généralement et à l'heure actuelle d'une commande par procédure négociée, du « gré à gré », sans publicité ni mise en concurrence préalable (loi MOP 1985 et décret 2016-360). Par son statut associatif, le collectif peut également bénéficier de subventions publiques destinées aux associations locales.

temps du projet, par le biais d'« occupations temporaires », quant sur le type et contenu de ses occupations<sup>19</sup>.

#### EXPÉRIMENTER POUR POURSUIVRE : UN « DÉMONSTRATEUR »

Les comités de pilotage de l'occupation, organisés et animés par le collectif sur la friche, portent sur ses différentes missions et réunissent autour de la même table les différents partenaires<sup>20</sup>. A ces occasions, la question de la suite du projet est régulièrement soulevée : mais qu'est-ce la suite d'une « occupation temporaire » ? Dans le projet d'accompagnement proposé à l'aménageur en amont de l'AMI, le collectif joue la carte du temporaire avec la vision d'une action sur le long terme, dont cette occupation est une opportunité et une « prémisses ». Elle sert à mettre en place des outils et une dynamique avec tous les partenaires autour de son activité, à les tester, à en montrer l'intérêt, et à ouvrir la possibilité d'une prolongation. Le projet imaginé initialement pour accompagner la transformation du territoire est présenté comme un « outil pour le projet urbain ». Il s'agit d'un atelier déplaçable de friche en friche, au gré des disponibilités foncières sur les différentes ZAC, à partir duquel pouvoir travailler sur les espaces publics et interstitiels autour de plusieurs axes : la préfiguration des usages par l'aménagement temporaire, la sensibilisation des publics à l'environnement, la mobilisation des acteurs, la construction de filières de l'économie circulaire, l'animation territoriale. Dans le temps immédiat, il s'agissait donc mettre en place des actions concrètes : occuper la friche et animer les espaces environnants, construire l'atelier, organiser un événement emblématique et implémenter une dynamique de projet avec les partenaires et d'autres acteurs locaux. Le déroulement fluide de l'occupation et son appréciation à l'échelle locale, les usages « préfigurés » et le rayonnement de l'événement en termes d'image et d'affluence ont convaincu la plupart des partenaires de l'intérêt de prolonger dans le temps cette dynamique et la collaboration avec le collectif. Cette poursuite permettrait à ce dernier d'expérimenter la mise en œuvre et fonctionnement de cet « outil » et de réfléchir à sa reproductibilité. Pour l'EPT et l'aménageur, elle permettrait d'intervenir « autrement » sur les autres ZAC en projet, de leur conférer une identité commune, ainsi que d'impliquer

---

**19** La demande d'inclure des acteurs locaux, associatifs ou *start-up* travaillant sur l'agriculture urbaine, le réemploi de matériaux, la production et animation artistique et culturelle, le sport et loisir, souvent au sein d'un même projet, est une des tendances qui s'est affirmée avec l'appel à projets innovants *Réinventer Paris* (2014), et qui semble se consolider dans ses « répliques », comme *Inventons la métropole du Grand Paris* (2016), où l'occupation et l'animation transitoires d'espaces en projet sont proposées par plusieurs équipes candidates.

**20** Il faut préciser que les représentants des partenaires mentionnés jusqu'ici sont principalement des techniciens responsables de services ou de pôles au sein des différentes collectivités, à leur tour porteurs du projet auprès de leurs élus.

progressivement des nouveaux acteurs. Cependant, le montage politique et économique de cette poursuite reste à inventer.

### CONSOLIDER L'ACTION : UN OUTIL DE GOUVERNANCE DES TEMPS DE LA TRANSFORMATION ?

Au moment où se termine notre observation sur ce premier terrain, les dispositifs émergents de l'urbanisme transitoire soutiennent financièrement l'investissement dans ce type de projet, mais non leur fonctionnement en termes de gestion et animation de site, ce qui ramène les partenaires à une problématique déjà rencontrée. Il s'agit donc pour le collectif, pour qui la fin des missions et des financements sur ce projet coïncide avec la fin de l'occupation temporaire, de construire avec les partenaires une nouvelle commande, ainsi qu'un nouveau projet. L'outil évoqué lors des comités de pilotage fonctionnerait comme une sorte de « maison du projet » mobile, avec une structure juridique et économique autonome, et qui porterait principalement sur les activités du collectif et d'autres associations professionnelles réunies au sein de cet équipement déplaçable. Cet outil permettrait l'implication politique et financière des maîtres d'ouvrage, ainsi que d'autres acteurs concernés par le projet, au moyen de commandes, de subventions à la structure, ainsi que de location des espaces pour des activités d'animation et de marketing territorial. Cette partie de notre ethnographie se termine sur l'engagement de l'EPT dans le projet par la désignation d'un consultant, en charge d'accompagner les associations dans la définition d'un modèle économique viable. Celle-ci s'articulerait notamment autour des activités principales de ces dernières : auto-construction d'aménagements temporaires et préfiguration de filières de réemploi, animation socio-culturelle et artistique, agriculture urbaine, restauration biologique, organisation de fêtes. Des ingrédients de plus en plus demandés dans la fabrique de la ville et des espaces publics franciliens.

Si dans l'attente de la construction de cette nouvelle structure la collaboration entre l'aménageur et le collectif continue par des nouvelles missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur d'autres sites en projet, les « occupations temporaires » sur les friches du territoire se poursuivent avec des nouveaux porteurs de projets économiques associatifs et des acteurs culturels.

## — OUVERTURES EN GUISE DE CONCLUSION

### DES NOUVELLES ARTICULATIONS ENTRE « COMMANDITAIRES » ET « CONCEPTEURS DE TERRAIN » ?

L'ébauche de ces séquences vise à donner un aperçu de certaines des étapes

et des enjeux<sup>21</sup> suivant lesquels un collectif d'architectes prend place à la fois dans la construction d'un projet, dans un territoire, et dans un contexte de fabrication de la ville marqué par une injonction à l'innovation et à l'expérimentation. Ce processus se fonde sur des épreuves et des démonstrations, aidant le collectif à acquérir du crédit auprès de ses partenaires institutionnels, à confirmer la confiance qui lui a été accordée, et à amener ces derniers à investir - et à s'investir - dans une démarche expérimentale donc incertaine, incluant la construction *ad hoc* d'un cadre procédural et financier. Si cette confiance semble contribuer à la valorisation et à la reconnaissance de ces concepteurs et de leur pratique, la construction de cette reconnaissance semblerait parallèlement alimenter la progressive institutionnalisation de ces démarches, et leur conséquente modélisation et normalisation.

A l'heure où les compétences mis en avant par ces « concepteurs de terrain »<sup>22</sup> sont de plus en plus demandées par les pouvoirs publics et les acteurs privés de l'aménagement, leurs conditions d'existence et celles de leurs projets restent fragiles, caractérisées par une forte dépendance de leurs commanditaires et/ou partenaires politiques et financiers. De plus, faisant de l'« occupation » des entre-temps de la transformation urbaine un nouveau marché de l'urbanisme, le type de dispositifs explorés élargit le panel et le nombre d'acteurs intéressés<sup>23</sup>, favorisant l'émergence de nouveaux experts et figures professionnelles. L'acquisition d'une légitimité semble donc devenir un enjeu majeur pour les collectifs d'architectes, indispensable pour leur permettre de définir et affirmer leur rôle et place à l'intérieur du système évoqué.

Dans le contexte de métropolisation où se situe notre observation, il semblerait en être de même pour les partenaires publics territoriaux de l'expérimentation étudiée. Si d'une part le collectif - comme d'autres « acteurs de terrain » - nécessite le support des pouvoirs publics pour expérimenter et légitimer sa pratique, ces mêmes acteurs et actions seraient-ils en train de devenir pour les maîtres d'ouvrage publics des facteurs potentiels de distinction et légitimation d'un projet, d'un processus ou d'une procédure ? Ces nouveaux dispo-

---

**21** D'ordre urbanistique, professionnel, économique, éthique ou politique, variant selon les acteurs et les situations, les enjeux évoqués ici et caractérisant ces nouveaux cadres de projet ne sont que partiels, et seront traités d'une manière plus exhaustive dans la thèse.

**22** Dans ce projet d'« occupation temporaire », le collectif d'architectes incarne une multiplicité de rôles : architecte-constructeur, expert et assistant à maîtrise d'ouvrage, gestionnaire de site, opérateur de terrain, « concierge » d'un lieu, médiateur, mobilisateur et fédérateur d'acteurs et de publics, animateur socio-culturel et territorial, créateur de lieux et d'évènements, porteur potentiel de projet économique, ...

**23** A la fois des alliés potentiels pour ces concepteurs, avec qui se fédérer pour se positionner sur ce marché naissant et l'orienter vers des intérêts et des convictions communes, à la fois des nouveaux concurrents face à qui devoir se distinguer.

sitifs participeraient-ils à la promotion mutuelle de ces pratiques émergentes et de l'action urbaine et politique des collectivités ? Le besoin de légitimité, commun à ces deux catégories d'acteurs, contribuerait-il à les relier d'interdépendance ?

Si ces questions n'exposent que des premières intuitions<sup>24</sup>, elles esquissent toutefois des pistes qu'il nous semble intéressant d'explorer dans la suite de l'ethnographie, où nous cherchons à comprendre et à reconstruire ce système « autre » - du point de vue des acteurs de la commande architecturale et urbaine en Ile-de-France - à partir des relations qui lient ses composantes.

---

**24** L'analyse de ce terrain en relation à notre problématique de départ est en cours, et sera à resituer dans un cadre théorique multidisciplinaire qui est en train d'être construit à l'articulation des différentes situations observées.



## — BIBLIOGRAPHIE

**Adisson, F. (2017).** Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines. *Métropolitiques* [En ligne]. Disponible sur : <http://www.metropolitiques.eu/Choisir-ses-occupants.html>

**Agier, M. (1996).** Les savoirs urbains de l'anthropologie. *Enquête* (4), 35-58.  
Espace et auteurs en caractère gras (2008). Fiches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace. *Espaces et sociétés*, 3, (134), 37-51.

**Ballif, F. (2015).** Chantiers ouverts au public. *Métropolitiques*, [En ligne]. Disponible sur : <http://www.metropolitiques.eu/Chantiers-ouverts-au-public.html>

**Biase de, A. (2014).** *Hériter de la ville : pour un anthropologie de la transformation urbaine*. Paris : Donner lieu.

**Biau, V., Fenker, M., Macaire, E. (eds) (2013).** *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*. Marseille : Parenthèses.

**Chadoin, O. (2014).** « Les formes informent » : le retour du symbolique dans la fabrique de la ville néolibérale. *Questions de communication*, 25 [En ligne].

**Claude, V. (2006).** Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle. Marseille : Parenthèses.

**Debarre, A. (2016).** Un monde émergent de l'architecture : les collectifs en France. *Revue Malaquais*, (3), 43-51.

**Delgado, M. (2016).** *L'espace public comme idéologie*. Toulouse : CMDE.

**Douay, N., Prévot, M. (2016).** Circulation d'un modèle urbain « alternatif » ? *EchoGéo*, (36), [En ligne]. Disponible sur : <http://echogeo.revues.org/14617>

**Dumont, M., Vivant, E. (2016).** Du squat au marché. Trajectoire de professionnalisation des opérateurs des lieux artistiques off. *Réseaux*, 6 (200), 181-208.

**Gatta, F. (2014).** *(Contre)Pouvoirs urbains? Une critique des dispositifs non institutionnels de l'aménagement urbain dans les transformations du nord-est de la métropole parisienne*. Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme non publiée. Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, France.

**Janin, C., Andres, L. (2008).** Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? *Annales de géographie*, 663, (5), 62-81.

**Macaire, E. (2012).** *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recomposition professionnelles et démocratisation culturelle*. Thèse de doctorat en architecture non publiée. Université Paris-Est, France.

Olivier de Sardan, J.-P. (1995) La politique du terrain, *Enquête* (1), 71-109.

Paquot, T., Masson-Zanussi, Y. et Sthatopoulos, M. (Ed.), 2012. *Alterarchitecture Manifesto, Observatoire des processus architecturaux et urbains innovants en Europe*. Gollion : Eterotopia/Infolio.

Pinson, G. (2005). Le projet urbain comme instrument d'action publique. In Lascoumes, P., Le Galès, P. (eds), *Gouverner par les instruments* (pp. 199-233). Paris : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

Pradel, B. (2012). L'urbanisme temporaire : signifier les « espaces-enjeux » pour réédifier la ville. In Bonny, Y. & Ollirault, S. (eds), *Espaces de vie, espaces-enjeux : entre investissements ordinaires et mobilisations politiques* (pp. 245-256). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Roy, E., (2004). La mise en culture des friches urbaines. Territoires en transition à Nantes. *Annales de la recherche urbaine*, 97.

Vivant, E. (2007). Sécurisation, pacification, animation. L'instrumentalisation des scènes culturelles off dans les politiques urbaines (enquête). *Terrains & Travaux*, 13, (2), 169-188.